DEGRÉ SECONDAIRE II

Point 3.3 du programme 2020-2023

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire, CLPO

Lionel Eperon
président de la CLPO

MANDAT

La conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) traite de l'ensemble des problématiques relevant du degré secondaire II, formations générales et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et Universités) et de la formation continue à des fins professionnelles, pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination.

Covid-19 – Échanges de pratiques, enquêtes, informations

Lors des deux premières plénières de l'année, les membres CLPO ont, comme depuis le début de la pandémie, procédé à des états de situation dans les différents cantons-membres. Ils/elles se sont en particulier informé.es sur le devenir des camps de ski et des salons des métiers, ainsi que sur le nombre de jeunes en formation dans le postobligatoire et des professeur.es absent.es ou mis.es en quarantaine en raison du Covid-19. Dans plusieurs cantons, le remplacement de ces professeur.es a posé d'importants problèmes ponctuels, plus ou moins aigus selon les branches.

Ces partages d'informations et d'avis ont enrichi les tableaux de bord respectifs des membres CLPO afin de mieux appréhender cette période d'incertitudes.

La situation sanitaire s'étant normalisée au sortir de l'hiver, l'assemblée n'a plus perçu le besoin de procéder à de tels échanges d'informations par la suite.

Révision des professions du commerce 2022 et de la vente 2022+

La CLPO a fait de ces deux importantes révisions un point permanent à chacune de ses réunions. Elle a été systématiquement tenue informée de l'évolution des travaux par son membre siégeant dans l'organe national de coordination – ONC – et pu remonter dans ce gremium les soucis et/ou problèmes identifiés dans les cantons latins afin qu'ils soient pris en compte dans le cadre des travaux. Cela a notamment concerné la plateforme Konvink – plateforme de transfert de connaissances qui permet de travailler avec un environnement numérique et qui propose différents éléments de formation –, ses outils et supports de cours.

Lors de sa plénière de juin, l'assemblée a eu connaissance que la SKKAB et IGKG Schweiz venaient de prendre position sur les axes de collaboration envisagés par la CIIP, resp. l'UMER-FP, et qu'en particulier, ils approuvaient que soient tirés des liens directs, par le biais de renvois numériques, entre les moyens CREME/GLIMI et les références y relatives dans les *Handlungsbausteine* contenues dans les délivrables Konvink. Par voie de circulation, la CLPO a validé ce principe de collaboration et en a confié la réalisation concrète à l'UMER-FP, respectivement au GLIMI. >>

Degré secondaire II

Cantons et écoles confrontés simultanément à plusieurs réformes importantes

Dans les débats menés en lien avec les révisions du commerce et de la vente est ressorti un constat plus général de déséquilibre croissant dans la charge de travail et financière des écoles et cantons, confrontés simultanément à plusieurs autres réformes importantes allant dans le sens d'une complexification, d'un passage d'une formation en 3 ans à 4 ans, et générant une augmentation des coûts. Paradoxalement, les cantons ne disposent pas d'une vision générale leur permettant de mieux anticiper les dépenses et formations du corps enseignant (et également des CIE) à venir et d'adapter avec sérénité leurs structures de formation.

HEFP

Lors des plénières de janvier, juin et décembre, l'assemblée a abordé avec les responsables nationale et romande du secteur Formation à la HEFP plusieurs objets d'une acuité particulière pour les cantons et leurs écoles. Pour chacun d'eux a été identifiée l'éventuelle marge de manœuvre de la HEFP pour améliorer la situation, à défaut (notamment lorsque les bases légales manquent) de vérifier la possibilité de sensibiliser les décideurs aux problèmes rencontrés par la HEFP et les cantons. Les principales problématiques abordées ont été :

- L'augmentation significative de certains tarifs de la HEFP suite à la décision prise, le 18 juin 2021 par le Conseil fédéral, d'augmenter ces émoluments pour les aligner sur les prix pratiqués en Suisse alémanique, sans qu'ils aient été suffisamment associés à cette décision lors de la procédure de consultation.
- Les besoins en matière de formation de base et continue des enseignant.es mis en évidence par les réformes des professions du commerce et de la vente.
- Avec les réformes du commerce, les enseignant.es MP devront désormais disposer d'une parfaite compréhension des compétences opérationnelles (CO) mais le CMP n'inclut pas de CO. Il s'agirait dès lors de voir si une journée spécifique pourrait éventuellement être ajoutée au cursus et/ou si des stages organisés dans des classes CFC du domaine commercial pourraient voir le jour pour assurer à toutes les personnes une pratique d'enseignement par compétences opérationnelles dans la formation professionnelle initiale d'au moins trois ans. La HEFP préparera début 2023 un document sur les conditions-cadres que l'assemblée CLPO examinera les 9 et 10 mars.
- La suppression du défraiement des mentor.es à laquelle la HEFP a finalement renoncé en cours d'année.

Les partenaires ont par ailleurs abordé l'état des offres de cours par la HEFP relatifs au développement durable et l'éventuelle stratégie de renforcement de ce volet dans la formation continue dispensée par la HEFP. Globalement, la CLPO a relevé le très bon esprit ayant présidé à ces discussions avec l'antenne romande de la HEFP.

Compensation des désavantages au secondaire II

La révision de la recommandation N°7 CSFP « Compensation des désavantages » mobilise la SCOP et la CLPO depuis l'automne 2021. Lors de l'assemblée CLPO du 14 janvier 2022, le président et un membre de la SCOP ont exposé les raisons des modifications sensibles que la commission suggérait. Un échange s'en est suivi et des propositions d'amendements faites par deux cantons ont été transmises à la SCOP pour examen puis préparation d'un projet de recommandation, examiné par l'assemblée CLPO le 11 mars. Suite à une dernière consultation interne incluant les membres SCOP, la CLPO a envoyé le 11 mai sa prise de position au secrétariat général de la CSFP pour remise à la commission CSFP « Formation professionnelle initiale – CFPI ». Fin 2022, la révision n'avait pas encore abouti au niveau suisse dès lors que les travaux ont été retardés, suite à la demande exprimée par plusieurs cantons alémaniques d'un avis de droit, assuré par le service juridique de la CDIP.

SwissSkills

Dans le programme d'activité 2017 CIIP, il était mentionné dans la partie réservée à la CLPO : « Le mécontentement des cantons latins envers la Fondation s'est aggravé en cours d'année. » Des mesures fortes avaient été mises en œuvre, avec le concours du Président du Conseil de Fondation et de la CSFP, ce qui avait débouché sur une manifestation SwissSkills Berne 2018, somme toute honorable d'un point de vue latin. Cinq années plus tard, les améliorations apportées ont pleinement porté leurs fruits.

- En cette année des SwissSkills Berne 2022 (7 au 11 septembre), un point de situation a pu être présenté lors de chaque assemblée grâce aux précieux concours de la coordinatrice Suisse Latine SwissSkills, du délégué des cantons latins au Conseil de Fondation SwissSkills, ainsi que du secrétariat CLPO.

>>

- Les membres CLPO-FP ont participé et/ou apporté leur soutien lors des journées, pleinement réussies, de présentation du Team Romandie (samedi 20 août à Fribourg) et du Team Svizzera italiana (samedi 27 août à Bellinzone). Les médias ont contribué à ce succès par la publication de plusieurs articles sur le sujet.
- Les membres CLPO ont soutenu sans réserve et bien relayé à l'interne de leurs cantons les communications préparées par la Fondation SwissSkills et destinées aux écoles des secondaires I et II. Les Conseillères et Conseillers d'État ont également été sensibilisés, ce qui a contribué à la fréquentation record du 7 au 10 septembre de classes en provenance des cantons latins (concerne à la fois les secondaires I et II).
- Les différents championnats suisses organisés durant la manifestation ont enregistré un nombre record de compétitrices et compétiteurs venant de la Suisse romande ou du Tessin (resp. 194 et 39, sur un total suisse de 990), idem pour ce qui est du nombre d'entre elles et eux revenu.es avec une médaille (resp. 48 et 11, soit resp. 25 % et 28 %, la Suisse alémanique en ayant eu 29 %).

Données factuelles

La CLPO a siégé cinq fois en 2022, soit les 14 janvier, 10-11 mars, 3 juin, 22 septembre et 2 décembre.

Présidence : Lionel Eperon (VD).

Collaborateur scientifique : Jean-Pascal Mougin (SG-CIIP).

Mutations :

- BE : départ de Mario Battaglia fin juin, arrivée de Renato Kuonen en juillet.
- GE : Sylvain Rudaz est remplacé a.i. par Gilles Thorel dès mars.
- JU : départ de Jean-Pascal Luthi en juin, remplacé a.i. par Clément Schaffter jusqu'à fin octobre, arrivée de Manuel Donzé dès novembre.

Commission de coordination « Classes et accords intercantonaux – CAI »

Dans les domaines où le nombre d'apprenti.es identifié.es dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins, la CAI propose à la CLPO, après avoir consulté les partenaires concerné.es, en particulier les Associations professionnelles, des solutions romandes visant à répartir ces populations aussi harmonieusement que possible dans les écoles professionnelles et les cours interentreprises à même de les accueillir. La CAI se préoccupe également de tous les aspects liés aux demandes d'autorisation et aux financements des formations du secondaire II et du tertiaire B.

En 2022, la CAI a siégé à trois reprises en présentiel : les 22 mars, 31 mai et 13 septembre. Elle a poursuivi sa récolte d'informations auprès des cantons romands et a abordé notamment les thèmes suivants, qui ont fait l'objet de réflexions approfondies :

Partie Accords intercantonaux

- *Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur AEPr* : le formulaire utilisé actuellement pour l'AEPr est celui de l'AES. La CAI a jugé utile de l'adapter afin d'éviter toute confusion. Ce document a également été étudié par le groupe latin « Affaires juridiques FP ». Les adaptations proposées n'ont pas été acceptées par la CDIP. Le dossier est donc clos pour la CAI.
- *Autorisation de formation CIIP pour les personnes faisant une formation gymnasiale hors canton de domicile* : les cantons ont été invités à préciser si cette autorisation était valable pour l'entier de la formation ou était à renouveler chaque année. Après discussion, tous les cantons (excepté un en raison de contraintes légales) délivrent une autorisation pour l'entier de la formation (hors programme SAF pour certains cantons).
- *Autorisation de formation hors canton / proximité géographique* : le canton de Vaud a informé disposer d'accords sectoriels avec les régions limitrophes. En cas d'absence d'accords bilatéraux, les cantons concernés seront invités à une réflexion sur ce sujet.

>>

Degré secondaire II

- *Nouveau descriptif du processus de validation des acquis* : les membres CAI ont été informés de ce nouveau descriptif, approuvé par la CSFP en février 2022 et dont les nouveautés portent principalement sur le traitement des dossiers intercantonaux.

Par ailleurs, l'un des membres CAI faisant partie du groupe de travail AES, la CAI est tenue informée des travaux de celui-ci, notamment les travaux lancés par le SEFRI concernant le positionnement des ES dans le système suisse de formation, avec un point particulier sur le financement.

Partie Classes intercantonales

- *Autorisations intercantonales Coop* : quatre représentant.es Coop ont été invités à participer à la séance de mars, dans le but d'exposer les quelques éléments à améliorer pour optimiser la surveillance de l'apprentissage. Une liste des « Problématiques relevées et propositions d'amélioration » a été dressée avant cette séance et a permis de souligner l'excellente collaboration entre tous les cantons et les interlocuteurs-trices Coop. Les solutions trouvées à l'issue de cette rencontre ont réjoui toutes les parties et devraient permettre un déroulement optimum de la formation.
- *Technologue en matières plastiques CFC et Praticien.ne en matières plastiques AFP* : la CAI a étudié la proposition de l'OrTra de désigner une école centrale en Suisse romande et d'organiser les CIE pour les apprenti.es romand.es en Suisse alémanique (Argovie). Néanmoins, le canton de Berne souhaite conserver cette formation sur son territoire, et la CAI, par la voix de sa présidente, a invité l'OrTra à rencontrer directement la direction de l'école bernoise.
- *Développeur-euse de business numérique CFC (Digital Business CFC)* : le canton de Vaud s'est proposé pour organiser la formation dès la rentrée 2023-2024. L'école sera définie ultérieurement. Les autres cantons pourraient proposer par la suite cette formation en fonction des contrats signés.
- *Droguiste CFC : point de situation sur les contrats pour 2022-2023 et réflexions pour les enclassements 2023-2024*. En août, le canton de Neuchâtel a organisé une séance en visioconférence avec les partenaires de la formation. Les deux lieux d'enclassement sont actuellement Neuchâtel et Lausanne. La qualité de la formation sur chacun de ces sites est largement reconnue, mais au vu du nombre décroissant de contrats, il est nécessaire de réfléchir à l'opportunité d'un regroupement sur un seul site. Les discussions n'ont pas permis d'aboutir à une décision et une seconde séance a été fixée en octobre pour tenter de ne proposer qu'un seul lieu. Ces réunions ont été très constructives et des options seront proposées en 2023.
- *Assistant.e médical.e CFC* : un point de situation sur les contrats a été souhaité afin de pouvoir analyser la situation par rapport aux écoles privées. Après discussion, cette thématique des écoles privées (législation fédérale et particularités cantonales) a été soumise à l'analyse du groupe latin « Affaires juridiques FP ».
- *Dessinateur-trice constructeur-trice sur métal CFC* : l'OrTra souhaite rapatrier l'ensemble de la formation à Fribourg afin que les cours théoriques et pratiques soient plus proches. Ceci impacte directement le canton de Vaud qui dispense actuellement cette formation, et les autres cantons doivent se positionner sur l'enclassement de leurs élèves. Il est décidé dans un premier temps que les cantons de Vaud et de Fribourg analysent cette problématique en bilatéral, qui pourra être remontée en CLPO si nécessaire.
- *Cartographie de la formation professionnelle romande de la CREME* : le projet de remplacer le fichier des lieux d'enseignement de la CAI par un site internet cartographiant l'ensemble des offres de formation des cantons se poursuit. Le président de la CREME a été convié à présenter l'avancement des travaux lors de chaque séance 2022. En fonction de l'avancement du projet au niveau CAI, une présentation pourra se faire par la suite en CLPO.

Présidence : Laurence Knoepfler Chevalley (NE).

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations :

Arrivée de Janine Boss (BE) en mars. Karin Petitdemange-Niederhauser (GE) a remplacé Erwin Fischer en mars. Départ de Clément Schaffter (JU) en février. Arrivée de Jodok Kummer (VS) en janvier.

>>

Degré secondaire II

Commission de coordination « Cours interentreprises – CCIE »

La CCIE est un instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO. Elle a pour but d'harmoniser les pratiques et de favoriser les échanges entre les cantons et les Fonds cantonaux en matière de surveillance, de gestion informatisée des cours interentreprises (CIE) et de remboursement aux différents prestataires.

La CCIE a traité divers sujets dans le but d'homogénéiser les pratiques cantonales ou de résoudre des problèmes particuliers. On peut notamment citer :

- la prise en charge intercantonale des coûts des CIE dans le cadre des écoles de commerce pour les stages en 4e année ;
- une proposition de mise à jour de la QualCIE ;
- le financement des rattrapages CIE pour la profession d'agriculteur-trice CFC.

La CCIE suivra les discussions actuellement en cours au niveau suisse pour modifier le mode de financement des CIE et y participera si nécessaire.

La CCIE a siégé les 31 mars et 29 septembre.

Présidence : Jean-Daniel Zufferey (VD).

Secrétariat : Jacqueline Gyger (SG-CIIP).

Mutations :

Jonathan Chevrolet (JU) a quitté la commission fin juillet. Roman Helfer (NE) remplace Marion Othenin-Girard dès juin. Arrivée de Tanja Fux (VS) en mars.

Commission de coordination « Enseignement de la culture générale – CeCG »

La CeCG est un instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO pour toute question relative à l'enseignement de la culture générale (eCG). Elle a principalement pour tâche de coordonner cet enseignement entre les cantons de la Suisse latine et d'accompagner la mise en application des révisions du Plan d'études cadre fédéral relatif à la culture générale.

La CeCG a suivi de près les travaux du projet national de réforme de l'enseignement de la CG, actuellement en cours, en y étant fortement impliquée : plusieurs de ses membres participent activement aux différents groupes de travail mis sur pied au niveau suisse. Ils ont transmis les informations sur l'avancée des travaux dans le cadre des rencontres de la commission, laquelle a été en mesure d'échanger sur les enjeux et les points de vigilance à observer. Cette bonne représentation favorise la défense de la position latine au sein du projet national, malgré la difficulté ressentie au niveau de l'organisation de projet qui complique les travaux.

La CeCG aura également pour vocation d'accompagner la mise en œuvre de la réforme fédérale dans les cantons de l'espace CIIP en favorisant les échanges et collaboration tout en proposant des solutions d'harmonisation.

La CeCG s'est réunie le 21 mars en présentiel ainsi que les 15 novembre et 14 décembre par visioconférence.

Présidence : Sylvain Rudaz (GE) jusqu'en février ; Sadri Shili (SG-CIIP) a.i. depuis mars.

Secrétariat : Jacqueline Gyger (SG-CIIP).

Mutations :

Ana Cujean (GE) remplace Anne-Marie Munch dè novembre. Jean-Pascal Luthi (JU), a.i. remplace Tristan Muller dès décembre

>>

Degré secondaire II

Commission de coordination « Formation et qualification des adultes – CFQA »

La CFQA a pour but de développer la collaboration intercantonale dans le domaine de la formation et de la qualification des adultes. Elle traite notamment des formations prévues dans le cadre de l'article 32 LFPr (formation continue à des fins professionnelles) et aboutissant à un CFC ou à une AFP, des procédures de reconnaissance et de validation des acquis, des formations modulaires et des formations initiales basées sur un contrat d'apprentissage.

La CFQA poursuit très activement sa collaboration avec la commission nationale CSFP-CFQA. Cette dernière est notamment chargée de faire entendre la voix des cantons auprès du SEFRI et des OrTra et est responsable de plusieurs projets Formation professionnelle 2030.

La CFQA joue par ailleurs un rôle majeur dans les questions opérationnelles entre cantons, qui s'échangent un nombre croissant de candidat.es, toutes voies confondues. Cette responsabilité va encore s'accroître ces prochaines années avec l'augmentation programmée du nombre d'adultes souhaitant se qualifier. Dans ce contexte, la mission de « veiller à renforcer la coordination intercantonale concernant l'ouverture de filières et de formations modulaires s'adressant aux adultes » a été ajoutée au mandat de la CFQA pour la période administrative 2020-2023. Cette tâche impliquera une collaboration étroite avec la CAI.

En 2022, la CFQA a siégé à trois reprises : le 19 janvier par visioconférence, et les 7 juin et 21 septembre en présentiel. Les sujets suivants ont été débattus :

- *Groupe d'échange opérationnel latin de bonnes pratiques* par visioconférences, ouvert à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concerné.es au sein des services cantonaux d'orientation et de formation professionnelle. Trois séances ont eu lieu : les 9 juin, 3 et 29 novembre. La prise en compte des acquis en culture générale a principalement été traitée, et en particulier la question des dispenses liées à des titres formels. Une *Recommandation latine concernant la prise en compte des acquis en CG pour les adultes visant une qualification de niveau Secondaire II* a été établie et résume les pratiques sur lesquelles se sont mis d'accord les cantons ayant participé à ces échanges. Au vu des excellents retours des participant.es, ce groupe poursuivra ses échanges en 2023.
- *Suppression de l'examen de connaissances professionnelles dans la FPI : impact sur les adultes*. Ce point a été abordé lors de plusieurs séances. Les cantons sont partagés entre leur souhait de supprimer cet examen pour les apprenti.es et les problèmes que cela entraîne pour les adultes. La SCOP (sous-commission latine des procédures de qualification du CSFO) a informé la CFQA de sa position officielle avant de la communiquer à la CSFP-CDP (commission Développement des professions). Celle-ci a pris acte de cette position. La CSFP-CDP suivra ce projet.
- *ASE art.32 : application des nouvelles conditions d'admission fixées dans l'ordonnance de 2021*. Un avis de droit du SEFRI, stipulant que ces nouvelles conditions d'admission peuvent être appliquées immédiatement, a été transmis aux membres CFQA pour permettre une application dans les cantons qui le souhaitent. Les membres CFQA ont débattu de cette nouvelle disposition.
- *Attribution des dispenses* : un recensement des pratiques cantonales est en cours d'élaboration.
- *Rapport CSFP-BASS sur les coûts directs et indirects de la FPI pour adultes – inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse* : ce document a été accueilli favorablement par les membres de la commission, unanimes sur le fait que ses conclusions inciteront les cantons à faire avancer le dossier dans leur canton respectif, notamment pour la gratuité des cours pour adultes, les coûts de la VAE, les coûts des examens, la gestion des CIE.
- *Admission aux qualifications pour adultes pour les personnes résidant à l'étranger* : un relevé des pratiques cantonales pour le financement des cours préparatoires art.32 et VAE a été réalisé.
- *Contenu des dossiers des preuves VAE ASSC* : pratiques cantonales sur les compétences à traiter et ne pas traiter par les candidat.es. Cette thématique est en cours d'étude.
- *Conditions de réussite ASE* : la CFQA a relevé des erreurs dans les documents VAE de l'OrTra. Ceci a été signalé au SEFRI et à l'OrTra pour rectification. Les cantons latins travailleront ensemble pour la réalisation des documents d'évaluation.
- *Procédures de qualification 2022 pour les adultes*. Elles se sont déroulées de manière normale, et les « plans B » prévus dans certaines professions n'ont pas eu à être utilisés.
- *Comptabilisation des échecs en VAE, date de remise des dossiers VAE* : les pratiques cantonales ont été discutées. >>

Degré secondaire II

Présidence : Florent Cosandey (BE).

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations :

Arrivée de Raphaël Crittin (VS) début janvier. Patrick Dufour (VD) remplace Guillaume Ruiz, a.i. dès mai.

Commission de coordination « Coopérations multilatérales et européennes – CME »

La CME est instituée en qualité d'instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO dans le but d'assurer les relations et la coordination avec des organes suisses ou européens de coopération multilatérale dans le domaine des formations professionnelles et générales, ainsi que de la formation des adultes.

Au cours de l'année 2022, la CME a notamment abordé les problématiques suivantes :

- *Covid-19* : la commission s'est intéressée à un cas pratique et a dressé un état de situation intercantonal pour savoir « comment dans les différents cantons latins était financé le rapatriement d'un.e jeune lorsque les conditions sanitaires changeaient soudainement ».
- *Erasmus+ 2022-2027* : Movetia a présenté un point de situation lors de chaque séance. Ces informations sont précieuses pour les cantons pour orienter les stratégies cantonales en matière de mobilité pour les années à venir.
- *Organismes intermédiaires (partenaires) avec lesquels collaborent les cantons dans différents pays* : lors de chaque séance, la commission a tenu à jour le tableau synthétique imaginé en 2021 et répertoriant les adresses et principales données des partenaires étrangers des différents cantons latins.
- *Stratégies de mobilité, projets en cours et problèmes rencontrés* : la CME a dressé un état de situation dans les cantons, chez Movetia ainsi qu'à la HEFP.
- *Programme dans la formation professionnelle pour les échanges entre les régions linguistiques suisses* (son lancement est intervenu au printemps) : les délégué.es cantonaux ont profité de la présence de représentants de Movetia pour poser de très nombreuses questions pratiques.
- *Projet de mobilité commun à plusieurs cantons romands/latins* : la commission a adhéré à une proposition faite par une de ses membres, soit de déposer chaque deux ans auprès de Movetia un tel projet organisé à chaque fois dans un autre pays (européen pour commencer) et auquel peuvent librement adhérer tout ou partie des cantons romands/latins. L'assemblée CLPO a soutenu cette initiative en soulignant, d'une part, qu'elle pourra se déployer de façon volontaire, selon le principe de géométrie variable, d'autre part, qu'une lettre d'intention destinée à Movetia serait rédigée une fois connue l'esquisse d'un premier projet préparé par la CME.

La CME s'est réunie deux fois en 2022, les 18 janvier et 2 mai. Elle a pu compter sur le précieux concours de représentants de Movetia et d'un délégué de la HEFP. Lors d'une troisième réunion prévue en automne, l'auteure de la proposition susmentionnée aurait dû présenter un projet de lignes directrices pour les futurs projets de mobilité, mais suite à un impondérable ne lui permettant plus d'être présente, la séance a été annulée.

Présidence : François Piccand (FR).

Secrétariat : Jean-Pascal Mougin (SG-CIIP).

Mutations :

Christel Kaiser (NE) remplace Nada Girardot dès août. Marina Grolimund (HEFP) remplace Erik Swars dès mai.

>>

Degré secondaire II

Commission de coordination « Maturités professionnelles – CMP »

La CMP a pour mandat de conseiller et d'assister la CLPO et le SG-CIIP dans la mise en œuvre des maturités professionnelles et, notamment, de superviser l'élaboration et le suivi des référentiels romands d'évaluation pour les examens finaux de MP dans les branches du domaine spécifique et la branche Mathématiques du domaine fondamental. Elle propose des solutions d'harmonisation intercantonale pour les questions relatives à la MP et contribue à la promotion ainsi qu'au maintien de la qualité de la maturité professionnelle.

En 2022, la CMP a siégé à trois reprises : les 29 mars et 3 novembre en présentiel, le 10 octobre en visioconférence. Les principaux thèmes abordés et/ou poursuivis ont été :

Travaux des 15 groupes de branches :

- Pour la session 2023, les groupes ont repris les tâches de leur mandat : actualisation des référentiels et comparaison des épreuves cantonales 2022. L'ensemble des travaux a ensuite été analysé par la CMP lors de sa séance de novembre et les référentiels ont pu être validés et transmis dans les délais impartis aux services cantonaux, aux fins de rédaction de leurs épreuves 2023. Un feedback a été transmis à chaque coordinateur et coordinatrice de groupe de branche.
- La notion de sécurité informatique a été ajoutée dans le mandat des groupes de branches : les coordinateurs, coordinatrices et membres des groupes sont sensibilisé.es aux risques de piratage.

Projet MP 2030 :

- *Sous-projet 2 (« Teilprojekt 2 ») – révision du Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP)* : en septembre, les membres CMP ont été consultés par le SEFRI afin de fournir une liste d'enseignant.es pouvant être sollicité.es dans le cadre de ces travaux. Les membres CMP ont contacté en priorité les membres des 15 groupes de branches, puis des enseignant.es externes, et une liste a pu être remise à la secrétaire générale de la Table ronde des écoles professionnelles (TR EP) dans le délai imparti. L'un des membres CMP faisant partie du comité de la TR EP pour la sélection finale des enseignant.es, cela devrait permettre d'assurer une bonne représentation de la Suisse latine.
- *Représentation des directions d'écoles professionnelles dans les sous-projets 1, 2 et 3* : les membres CMP ont discuté sur la possibilité de proposer quelques candidatures. Trois noms ont pu être avancés.
- *Maintien de la MP1 en parallèle des cours CFC pour les métiers qui basculeront dans un enseignement par compétences opérationnelles pour la partie CFC* : le canton de Vaud a partagé sa préoccupation liée à l'arrivée des CFC déclinés en compétences opérationnelles et sur la manière de continuer à offrir la MP1.
- *Employé.e de commerce dès la rentrée 2023-2024* : état des lieux et réflexions sur les démarches en cours dans les cantons, notamment sur les projets de grilles horaires.
- *Passage d'une voie maturité gymnasiale à une voie MP-ES à plein temps en 2e année* : pratiques cantonales concernant l'admission comme élève régulier ou comme élève avec promotion obligatoire au semestre suivant.
- *MP TASV en deux ans (en emploi)* : discussion sur la légitimité d'une exclusion de la formation en cas de résultat insuffisant en Maths fondamentales après examen anticipé.
- *Filières e-learning* : discussion sur le projet du SEFRI, qui a mandaté une étude sur le blended learning. La CMP continuera à suivre cette thématique.
- Tenue à jour du site PER-MP.

La CMP est tenue informée des travaux de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) par son vice-président, également membre CMP : les travaux de révision de l'OMPr 2009 et du PEC-MP 2012 prendront notamment appui sur une série de rapports, dont le rapport econcept *Évaluation de l'aptitude aux études HES des titulaires d'une maturité professionnelle*, les rapports de la CFMP au SEFRI *Recommandations sur les mesures d'amélioration* et *Bilan des procédures de reconnaissance*. Le rapport de l'OBS IFFP de janvier 2020 *MP – Parcours de formation, défis et potentiels* (rapport de tendance 4) fait l'objet d'un suivi par un groupe de travail de la CSFP.

Présidence : Tanja Fux (VS).

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

>>

Degré secondaire II

Mutations :

Départ de Katia Sartori (NE) fin septembre, intérim de Loïc Chollet de septembre à novembre, arrivée de Pierre-Yves Moret en décembre. Arrivée de Claudio Del Don (TI) en juin.

Commission de coordination « Maturités spécialisées – CMS »

La CMS a pour mandat de conseiller et d'assister la CLPO s'agissant de la mise en œuvre des Maturités spécialisées (MS), d'émettre des avis et des recommandations à son intention, ainsi que de dresser un état des lieux d'une part des réalisations et expériences en cours dans le champ des Maturités spécialisées, d'autre part des différences et problèmes constatés.

En 2022, la CMS a procédé, lors de chaque séance, à un tour d'horizon sur ce qui se passe dans les cantons, à la HES-SO et à la CECG SRT. En sus, elle a notamment :

- Suivi l'évolution du dossier Modules complémentaires Santé dans les HES, y compris l'échéancier des différentes étapes prévues au niveau national.
- Suivi l'évolution des travaux liés à la nouvelle procédure de Régulation Santé et Travail social qui sera appliquée au terme de l'année scolaire 2023-2024.
- Échangé sur les avantages et inconvénients liés au moment où intervient la régulation dans la Santé et dans le Travail Social (avant ou après les modules complémentaires).
- Pris régulièrement connaissance des abandons et échecs au cours et au terme de la première année d'étude dans les filières Bachelor Travail social, Santé (sauf soins infirmiers et TRM) ainsi que Design & Arts visuels, pour identifier les éventuels problèmes rencontrés par les porteuses et porteurs d'une MS obtenue dans les domaines correspondant du secondaire II.
- Bénéficié, lors de sa dernière séance, d'un rapport synthétique réalisé et présenté par le délégué du domaine Design et Arts visuels HES-SO à partir de statistiques établies sur plusieurs volées. Elles concernent les quatre écoles romandes (ECAL Lausanne, EDHEA Valais, HEAD Genève et HEAB Berne/Bienne) et fournissent de précieux enseignements aux responsables cantonaux de la MS Arts et Design.

Lorsque les décisions auront été prises par rapport aux deux premiers points susmentionnés, le domaine Santé de la HES-SO et la CMS dialogueront étroitement pour identifier la teinte du futur PER MS Santé, resp. si l'actuel PER devrait être légèrement ou conséquemment révisé.

La CMS a siégé à trois reprises en 2022, soit les 4 mai, 8 septembre et 29 novembre.

Présidence : François Piccand (FR).

Secrétariat : Jean-Pascal Mougin (SG-CIIP).

Mutations :

Frédéric Moix (CECG SRT) remplace Anne-Lucie Vergères dès janvier. Laurence Robatto (HES-SO) remplace Anne Jacquier-Delaloye dès mars. Sabine Kaufmann (GE) remplace David De Vito dès août. Pierre-Yves Moret (NE) remplace dès décembre Loïc Chollet (NE) qui a remplacé a.i. Katia Sartori. Départ de Sylvain Chollet (VD) en décembre.